



GRILLE TARIFAIRE

Année 2020

DROIT D'ADHÉSION PAR ENTREPRISE

30€ HT soit 36€ TTC

COTISATION FORFAITAIRE PAR SALARIÉ (CDD - CDI)

Entreprise de 1 à 50 salariés

120€ HT soit 144€ TTC

Entreprise de plus de 50 salariés

130€ HT soit 156€ TTC

COTISATION FORFAITAIRE PAR APPRENTI

40€ HT soit 48€ TTC

Ces montants couvrent le suivi médical de vos salariés, les actions en milieu de travail et les interventions pluridisciplinaires.